

Réunion de bureau du 16 janvier 2017 à 18H00
Compte rendu de séance

Présents :

Mrs Philippe BROCHET, Michel ROCHET, Henri ALIXANT, Etienne ROUGEAUX, Jean THERY, Bernard FRAIZIER, Alain BIGUEUR, Jean Charles KOEHREN.

Mmes Virginie PATE, Christine GUYOT.

Excusés : Henri OGIER

Absents : néant

Pour avis technique : Rémi GAUTHIER

1- Ordre du jour du conseil communautaire

Le bureau prend connaissance de l'ordre du jour du conseil communautaire du 30 janvier prochain. Afin de simplifier la lecture des rapports, il est proposé de rédiger une synthèse en fin de rapport, notamment lorsque ces derniers sont longs.

Sur la prise de compétence Eau et Assainissement, il est bien précisé que le budget sera individualisé selon les périmètres de compétence existants au 31 décembre 2016, afin de garder la lisibilité des dépenses et recettes engagées sur chaque site.

Le bureau est informé que la réparation et remise en état des chaussées n'ont pas été faites correctement sur Chatelay et Chissey sur Loue suite aux travaux du SIEAVA. Les maires des communes vont faire des courriers en ce sens à la CCVA.

Il faudra également communiquer auprès de la population.

L'état des lieux des réseaux et du patrimoine, ainsi que des finances par périmètre devront être présentés en conseil communautaire.

2- Contrat de ruralité

La signature du contrat de ruralité a été reportée par les services préfectoraux au 13 mars après midi.

Opération « Stratégie de communication »

La demande de financement relative à l'opération « Stratégie de communication » doit être déposée rapidement.

Plan de financement de l'opération

Dépenses		Recettes	
Site internet et communication numérique	13 300€	Etat contrat ruralité	20 240€
Communication presse (pays dolois et Le Progrès)	9 200€	Autofinancement	20 240€
Communication papier	17 980€		
TOTAL	40 480€	TOTAL	40 480€

Le bureau valide le plan de financement de l'opération et autorise le Président à solliciter le financement.

Le Pays Dolois est distribué sur le bassin dolois et le progrès à l'ensemble des abonnés, ainsi qu'une distribution auprès de l'ensemble des foyers du Val d'Amour.

3- Points zones d'activités

- Prés Bernard :

La vente d'une parcelle à Mr PROTET est effective en décembre

Une seule parcelle reste à ce jour en vente.

Sur la demande de voirie : Le président explique qu'il a rencontré le propriétaire des terrains et lui a indiqué que les travaux seront à sa charge.

Il doit être proposé de définir une politique d'aménagement et d'accompagnement de l'immobilier d'entreprise. La CCVA ne peut pas avoir une approche à géométrie variable selon le demandeur. A ce jour, l'investissement de la CCVA est lié à la seule viabilisation des parcelles. Le programme d'aménagement de la zone des Prés Bernard est terminé.

Il est proposé de mettre à disposition le terrain du propriétaire. Un courrier sera fait en ce sens. L'ensemble des coûts seront supportés par le propriétaire.

- Les Essarts :

Il est nécessaire de procéder à un redécoupage des parcelles existantes

- Demande d'acquisition de l'entreprise JAVEL : montage d'une entreprise de broyage.
- Demande d'acquisition de l'entreprise de transports Mouget
- Demande d'acquisition Entreprise Crinquand Automobiles (Arbois)

4- Point Pacte Fiscal et Financier

En 2017, le FPIC va beaucoup bouger du fait des modifications de périmètres. Sur la question de la fiscalité, le bureau déplore que certains maires communiquent à leur population sur le seul fait que leur commune n'a pas augmenté les impôts. Or, il est nécessaire que la communication sur ce point soit transparente. A savoir que l'accroissement d'impôts de la CCVA bénéficie à l'ensemble des 25 collectivités.

A terme, il faut que le PFF permette de tendre vers une homogénéisation des ressources financières pour l'ensemble des communes.

La question de la fiscalité sera traitée dans le cadre de la CLECT. Néanmoins, s'il devait y avoir un accroissement de fiscalité pour sécuriser le FPIC, l'engagement de nouveaux investissements, comme le Haut Débit ou encore les groupes scolaires, inscrits au contrat de ruralité, devront être privilégiés.

Sur le Pacte Fiscal et Financier il y a 2 types de travaux à conduire :

- Réflexion pour optimiser les dotations et sécuriser le FPIC, qui permet de maintenir un niveau de ressources dans un contexte contraint ;
- Conduite de travaux nouveaux pour rendre plus lisible l'action intercommunale.

Le PFF est un outil qu'il faut mobiliser selon le besoin.

5- Divers

- **Tarifs journée ski ALSH :**

La commission enfance jeunesse souhaite appliquer un tarif supplémentaire pour les sorties exceptionnelles des ALSH (comme els sorties ski par exemple) au même titre que pour les camps. En effet certains enfants ne sont inscrits que pour les sorties.

Pour les vacances de février, le bureau valide un supplément de 8,80€ pour la sortie ski, portant le coût maximal de la journée à 20€

- **Demande de la CAGD relative à la ligne Grévy :**

La CAGD souhaite procéder au déclassement de la voie Grévy afin de réaliser une voie verte. Pour ce faire, il faut l'accord de l'ensemble des collectivités concernées, dont la CCVA.

La procédure de déclassement a un coût d'environ 20 000€, qui serait à répartir entre les collectivités.

L'intérêt pour la CCVA est essentiellement de poursuivre l'aménagement en voie verte jusqu'à Mont sous Vaudrey. Or il semblerait que la voie verte de Dole s'arrête avant le pont de Parcey. Il faut être vigilant sur ce point. L'état de ce pont peut en effet avoir des conséquences financières importantes.

Le bureau donne un accord de principe. Une délibération sera proposée en février, une fois que nous aurons des éléments financiers et techniques plus précis.

- **Voie des Salines :**

Le Département souhaite que les EPCI participent à hauteur de 30% du reste à charge contre 15% auparavant.

La séance est levée à 20H00

Le Président

Michel ROCHET

